

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1871.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1870 comprenait des crédits pour une somme de fr.	48,807,489 55
Les crédits demandés pour 1871 s'élèvent à	43,571,202 05
Diminution pour 1871 fr.	5,436,287 52

Cette dernière somme forme la balance entre les différences en plus ou en moins du nouveau Budget. Ainsi qu'on le verra plus loin, les diminutions les plus importantes sont celles qui résultent de l'exécution de la loi du 12 juin 1869, qui a ordonné le remboursement du capital restant de l'emprunt à 4 p. $\frac{0}{100}$ et modifié le régime d'amortissement des quatre premières séries de la dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$.

CHAPITRE 1^{er}.

SERVICE DE LA DETTE.

Crédits alloués pour 1870 fr.	40,101,575 15
Crédits demandés pour 1871	34,456,085 63
Diminution pour 1871. . . . fr.	5,645,287 52

Les deux grandes mesures décrétées par la loi précitée du 12 juin 1869 ont amené les modifications suivantes :

1^o Réduction sur le crédit porté à l'article 3 relatif aux intérêts et à l'amortissement des quatre premières séries de la dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$, d'une somme de fr. 4,315,771 65

2^o Suppression du crédit affecté au paiement des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt à 4 p. $\frac{0}{100}$, par suite du remboursement du capital en circulation, soit 1,500,000 »

L'exécution de cette dernière mesure a amené, en outre, la suppression du crédit relatif aux frais de l'emprunt, soit. 1,500 »

A REPORTER fr. 5,817,271 65

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT fr. 5,817,271 65

Enfin, par suite du remboursement de la somme de fr. 10,517-34 qui avait été tenue en réserve en vertu de la convention du 15 avril 1855, relative à la rétrocession de la Sambre canalisée, le crédit destiné au paiement des intérêts de cette somme, et qui s'élevait à 515 87 a été rayé du budget.

TOTAL DES DIMINUTIONS . fr. 5,817,787 52

Mais la loi du 30 juin 1869 ayant autorisé l'émission d'un capital de 2,450,000 francs en dette à 4 ½ p. %, 6^{me} série, afin d'acquitter le prix stipulé pour la rétrocession des embranchements du canal de Charleroi, le crédit doit être augmenté de ce chef, savoir :

a. Pour intérêts de ce capital fr. 110,250 »
b. Dotation d'amortissement à ½ p. % . . . 12,250 »

ENSEMBLE. fr. 122,500 »

et le crédit afférent au minimum d'intérêt nécessitant une augmentation de. 50,000 » } 172,500 »

Ces diminutions sont ainsi ramenées au chiffre de . . . 5,645,287 52

L'augmentation relative au *minimum* d'intérêt garanti par l'État provient, d'une part, d'une nouvelle allocation pour l'embranchement de Bastogne, et, d'autre part, des différences en plus et en moins qu'ont subies les chiffres de l'année précédente, d'après les besoins présumés.

Voici la répartition du crédit de 2,050,000 francs demandé pour l'exercice 1871 :

Chemin de fer de la Flandre occidentale	fr.	225,000	»
— Entre-Sambre-et-Meuse		165,000	»
— Manage à Wavre		155,000	»
— Lierre à Turnhout.		155,000	»
— Lichtervelde à Furnes		200,000	»
— Tongres à Bilsen		70,000	»
— Tongres à Glons		20,000	»
— Liège-Luxembourg par la vallée de l'Ourthe, et de Spa au Grand-Duché.		800,000	»
— Embranchement de Bastogne		70,000	»
Canal de Bossuyt à Courtrai		190,000	»
TOTAL.	fr.	2,050,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Dans les prévisions que l'on vient d'établir ne figure pas la ligne de Virton, qui jouit du bénéfice d'un *minimum* d'intérêt, et dont l'époque probable d'ouverture n'est pas connue. On évalue la somme à payer du chef de cette ligne au *maximum* de 275,000 francs.

Le cas échéant, l'État sera toujours en mesure de remplir ses engagements à cet égard, le crédit destiné aux dépenses de l'espèce n'étant pas limitatif.

L'état formant l'annexe n° 8 du projet de Budget fait connaître les sommes payées, pendant les années 1862 à 1868, du chef de *minimum* d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes.

Comme suite aux renseignements donnés les années précédentes, le tableau ci-après indique les sommes affectées, pendant l'année 1868-1869, à l'amortissement partiel de la Dette nationale, les capitaux rachetés au moyen des fonds d'amortissement, ainsi que les sommes qui, à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, n'ont pu être employées et ont été tenues en réserve ou versées au Trésor.

CATÉGORIES de DETTES.	FONDS D'AMORTISSEMENT.			CAPITAUX nominaux amortis au moyen des fonds d'amortissement.	SOMMES provenant des fonds d'amortis- sement non employés.		Observations.
	DOTATION annuelle.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	TOTAL.		Acquises et versées au Trésor.	Tenues en réserve.	
5 p. %	584,748 »	1,275,489 »	(¹) 1,860,237 »	2,037,758 15	»	»	(¹) Sem. au 1 ^{er} août 1868 et au 1 ^{er} fév. 1869.
4 p. %	150,000 »	442,920 »	(²) 592,920 »	585,225 77	»	»	(²) Semestre au 1 ^{er} jan- vier 1869.
4 1/2 p. %, 5 ^e série.	296,625 »	27,567 »	324,192 »	»	(³) 162,096 »	(⁴) 162,096 »	(³) Semestre au 1 ^{er} no- vembre 1868.
— 6 ^e — .	146,550 »	»	146,550 »	»	»	(⁴) 146,550 »	(⁴) Semestre au 1 ^{er} mai 1869.
TOTAUX. . fr.	1,177,725 »	1,745,976 »	2,925,699 »	2,642,981 90	162,096 »	508,446 »	

Quant aux fonds d'amortissement des quatre premières séries de dette à 4 1/2 p. %, pour la même année, l'article 4 de la loi du 12 juin 1869 les a déclarés acquis au Trésor, ainsi que ceux du semestre antérieur (1^{er} mai 1868) qui étaient encore disponibles.

Il en a été de même du fonds d'amortissement afférent au semestre échu le 1^{er} mai 1868 de la dette à 4 1/2 p. %, cinquième série.

La somme de fr. 9,444,733-24 c^s, à laquelle s'élèvent tous ces fonds d'amortissement, a été versée au Trésor et a servi, à concurrence de 7,269,000 francs, au remboursement du capital restant en circulation de l'emprunt à 4 p. %, ordonné par la loi précitée du 12 juin 1869.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

Comparés aux crédits demandés pour l'exercice précédent, les articles de ce chapitre présentent une augmentation de 109,000 francs.

Cette augmentation porte sur les pensions des Départements de l'Intérieur, des Travaux Publics, de la Guerre (pensions civiles) et des Finances.

Dans la note préliminaire des Budgets de 1868 et de 1869, on a fait connaître les causes de la progression de certaines catégories de pensions. Ces causes n'ayant pas cessé d'exister et le chiffre des extinctions ne pouvant satisfaire aux nouveaux besoins, il y a lieu de mettre les crédits en rapport avec ces besoins.

CHAPITRE III.

FONDS DE DÉPOT.

En raison de l'extension que prend chaque année le service des consignations, il est devenu nécessaire d'élever de 300,000 à 400,000 francs le crédit destiné au payement des intérêts.

Il importe de ne pas perdre de vue que cette augmentation de dépense ne constitue pas une charge pour le Trésor, attendu qu'elle est compensée par une augmentation de recette au moins égale portée au Budget des voies et moyens.

Le tableau suivant indique, par chapitre, les différences que présente, en charges ordinaires et en charges extraordinaires, le Budget de 1871 rapproché de celui de l'exercice précédent.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1871.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1871,					
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.		
I.	Service de la dette	40,100,277 66	1,095 49	40,101,373 15	54,455,506 01	579 62	54,456,085 63	"	5,644,771 65	"	515 87	"	5,645,287 52
II.	Rémunérations	7,174,000 "	579,116 40	7,753,116 40	7,292,000 "	570,116 40	7,862,116 40	118,000 "	"	"	9,000 "	109,000 "	"
III.	Fonds de dépôt	955,000 "	"	955,000 "	1,055,000 "	"	1,055,000 "	100,000 "	"	"	"	100,000 "	"
	TOTAUX. . . fr.	48,227,277 66	580,211 89	48,807,489 55	42,800,506 01	570,696 02	43,371,202 03	218,000 "	5,644,771 65	"	9,515 87	209,000 "	5,645,287 52
								EN MOINS : 5,426,771 65		EN MOINS : 9,515 87			
								DIMINUTION sur l'ensemble du Budget. fr.					5,456,287 52

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres ,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1871, à la somme de *quarante-trois millions trois cent soixante et onze mille deux cent deux francs trois centimes* (fr. 43,571,202 05 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 24 janvier 1870.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1871.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
	CHAPITRE PREMIER. <i>Service de la dette.</i>				
		SOMMES AFFECTÉES au service	Total		
		des intérêts.	de l'amortissement.		
1	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2½ p. % en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842.	5,502,640 78	"	3,502,640 78	3,502,640 78
2	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 fr., à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 fr., à 5 p. %, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (sem. au 1 ^{er} févr. et au 1 ^{er} août 1871).	1,754,244 "	"	2,358,992 "	2,358,992 "
	Dotation de l'amortissement de ces deux dettes, à 1 p. % du capital (mêmes sem.)	"	584,748 "		
	Intérêts, à 4½ p. %, sur fr. 55,464,182 22 c, capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 de la dette de 95,442,852 francs (1 ^{re} série), résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (semest. au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} nov. 1871).	2,493,888 20	"	2,775,209 11	
	Dotation d'amortissement : ½ p. % du capital de fr. 55,464,182 22 c (1) (mêmes semestres)	"	277,320 91		
	Intérêts à 4½ p. % sur 67,508,500 francs, capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de l'emprunt de 84,636,000 francs (2 ^{me} série), autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1871)	3,057,882 50	"	5,575,425 "	
	Dotation d'amortissement : ½ p. % du capital de 67,508,500 francs (1) (mêmes semestres)	"	337,542 50		
	Intérêts, à 4½ p. %, sur 141,456,900 francs, capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette de 157,615,500 francs (5 ^{me} série), résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semest. au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} nov. 1871).	6,565,560 50	"	7,072,845 "	
5	Dotation d'amortissement : ½ p. % du capital de 141,456,900 (1) (mêmes sem.)	"	707,284 50		
	Intérêts, à 4½ p. %, sur 65,895,400 francs, capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette de 24,582,000 francs, résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et de l'emprunt de 45,000,000 de francs, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, ensemble 69,582,000 francs (4 ^{me} série) (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1871)	2,965,295 "	"	5,294,770 "	22,551,999 11
	Dotation d'amortissement : ½ p. % du capital de 65,895,400 francs (1) (mêmes semestres)	"	329,477 "		
	Intérêts de l'emprunt de 59,525,000 francs, à 4½ p. % (5 ^{me} série), autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1871).	2,669,625 "	"	2,966,250 "	
	Dotation d'amortissement : ½ p. % du capital de l'emprunt (mêmes semes.)	"	296,625 "		
	Intérêts de l'emprunt de 58,540,000 francs, autorisé par la loi du 10 juin 1867, et du capital de 2,450,000 francs, émis en vertu de la loi du 30 juin 1869, ensemble 60,990,000 francs, à 4½ p. % (6 ^{me} série), (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} nov. 1871).	2,744,550 "	"	5,040,500 "	
	Dotation d'amortissement : ½ p. % de ces deux capitaux réunis (mêmes sem.)	"	504,950 "		
	TOTAUX.	27,555,685 98	2,837,947 91	50,575,651 89	
		A REPORTER. fr.		30,575,651 89	"

(1) Art. 2 de la loi de 12 juin 1869 (Moniteur, n° 164).

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	30,373,651 89	"	
4	Frais relatifs à la dette, à 2½ p. % fr. 1,000 "			
	— — à 3 p. % 27,000 "	78,500 "	"	
	— aux dettes à 4½ p. % 50,500 "			
5	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	300,000 "	"	
6	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842	840,560 "	"	
7	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	105,820 10	"	54,456,085 65
8	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842	21,164 02	"	
9	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage (loi du 8 juillet 1858)	672,350 "	"	
10	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	2,050,000 "	"	
11	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions	7,500 "	"	
12	Rentes viagères	"	579 62	
CHAPITRE II.				
Rémunérations.				
		CHARGES		
		Ordinaires.	Extraordinaires.	
15	Pensions ecclésiastiques ci-devant tiercées	"	1,000 "	
	Pensions civiles et autres accordées avant 1850.	"	19,000 "	
	— civiles	"	45,000 "	
	— militaires	5,489,000 "	"	
	— de l'ordre de Léopold.	54,000 "	"	
	Marine. — Pensions militaires	25,000 "	"	
	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	"	2,000 "	
	Secours sur le fonds dit de Waterloo.	"	5,000 "	
	Pensions civiles des divers Départements.			
	Affaires Étrangères.	112,000 "	"	
	Justice	680,000 "	"	
	Intérieur.	560,000 "	"	
	Travaux publics	580,000 "	"	
	Guerre	70,000 "	"	
	Finances.	1,855,000 "	"	
	Cour des comptes.	15,000 "	"	
	Pensions ecclésiastiques	290,000 "	"	
	Arriérés de pensions de toute nature.	6,000 "	"	
		7,292,000 "	68,000 "	
A REPORTER. fr.		41,747,506 01	68,579 62	54,456,085 65

POUR L'EXERCICE 1871.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.												
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.													
	REPORT. . . . fr.	41,747,506 01	68,579 62	54,456,085 63												
14	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au ser- vice de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Départe- ment des Finances)	"	500,000 "	7,862,116 40												
	<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>Ordinaires</th><th>Extraordinaires.</th></tr><tr><td>Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>). — ou pensions supplémen- taires (<i>toelagen</i>)</td><td>1,269 84</td></tr><tr><td>Secours annuels (<i>jaarlyksche on- derstanden</i>).</td><td>529 10</td></tr><tr><td>"</td><td>317 46</td></tr><tr><td>"</td><td>2,116 40</td></tr></table>	CHARGES		Ordinaires	Extraordinaires.	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>). — ou pensions supplémen- taires (<i>toelagen</i>)	1,269 84	Secours annuels (<i>jaarlyksche on- derstanden</i>).	529 10	"	317 46	"	2,116 40	"	2,116 40	
CHARGES																
Ordinaires	Extraordinaires.															
Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>). — ou pensions supplémen- taires (<i>toelagen</i>)	1,269 84															
Secours annuels (<i>jaarlyksche on- derstanden</i>).	529 10															
"	317 46															
"	2,116 40															
CHAPITRE III.																
Fonds de dépôt.																
16	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en nu- méraire dans les caisses du Trésor, par les comp- tables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	650,000 "														
	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos	635,000 "														
17	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847 (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	400,000 "		1,055,000 "												
TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . fr.		42,800,506 01	570,696 02	43,371,202 05												

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 24 janvier 1870.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1871.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO	LITTÉRA	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total
des	des		des	de	par dette.
articles.	dévelop-		intérêts.	l'amortissement.	
	pements.				
CHAPITRE PREMIER.					
Service de la dette.					
1	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842	5,502,640 78	"	5,502,640 78
2	a.	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 3 p. %, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1871).	1,754,244 "	"	2,538,092 "
	b.	Dotation de l'amortissement de ces deux dettes, à 1 p. % du capital (mêmes semestres)	"	584,748 "	
3	a.	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856	"	"	"
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1 p. % du capital	"	"	
1°	a.	Intérêts à 4½ p. %, sur 55,464,182 22, capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette de fr. 95,442,852 (1 ^{re} série), résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1871)	2,495,888 20	"	2,775,209 11
	b.	Dotation d'amortissement : ½ p. % du capital de fr. 55,464,182 22 (1) (mêmes semestres)	"	277,320 91	
2°	a.	Intérêts à 4½ p. % sur 67,508,500 francs, capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de l'emprunt de 84,656,000 fr. (2 ^{me} série), autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1871)	5,057,882 50	"	5,575,425 "
	b.	Dotation d'amortissement : ½ p. % du capital de 67,508,500 fr. (1) (mêmes semestres)	"	357,542 50	
3°	a.	Intérêts; à 4½ p. %, sur 141,456,900 francs, capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 de la dette de 157,615,300 fr. (3 ^{me} série), résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1853 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1871)	6,565,560 50	"	7,072,845 "
	b.	Dotation d'amortissement : ½ p. % du capital de 141,456,900 fr. (1) (mêmes semestres)	"	707,284 50	
4°	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur fr. 65,895,400, capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette de 24,582,000 fr., résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et de l'emprunt fr. 45,000,000, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, ensemble 69,582,000 francs (4 ^{me} série) (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1871)	2,965,295 "	"	5,294,770 "
	b.	Dotation d'amortissement : ½ p. % du capital de 65,895,400 fr. (1) (mêmes semestres)	"	329,477 "	
5°	a.	Intérêts de l'emprunt de 59,525,000 francs, à 4½ p. % (5 ^{me} série), autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1871)	2,669,625 "	"	2,966,250 "
	b.	Dotation d'amortissement : ½ p. % du capital de l'emprunt (mêmes semestres)	"	296,625 "	
6°	a.	Intérêts de l'emprunt de 58,540,000 francs, autorisé par la loi du 10 juin 1867, et du capital de 2,450,000 francs, émis en vertu de loi du 30 juin 1869, ensemble 60,990,000 francs, à 4½ p. % (6 ^{me} série), (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1871)	2,744,550 "	"	5,049,500 "
	b.	Dotation d'amortissement : ½ p. % de ces deux capitaux réunis (mêmes semestres)	"	504,950 "	
TOTAUX.			27,555,685 98	2,857,947 91	50,575,651 89
4	a.	Frais relatifs à la dette à 2½ p. %			1,000 "
	b.	Id. id. 5 —			27,000 "
	c.	Id. aux dettes à 4½ —			50,500 "
5	"	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842			
6	"	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842			
A REPORTER fr.					
(1) Art. 2 de la loi du 12 juin 1869, <i>Moniteur</i> n° 164.					

(1) Art. 2 de la loi du 12 juin 1869, *Moniteur* n° 164.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
5,502,640 78	•	5,502,640 78	5,502,640 78	•	•	
2,558,092 •	•	2,558,092 •	2,558,092 •	•	•	a) Annexe n° 1.
•	•	•	1,500,000 •	•	1,500,000 •	
						b) Annexe n° 2.
						c) Annexe n° 3.
						d) Annexe n° 4.
22,551,999 11	•	22,551,999 11	26,735,270 76	•	4,195,271 65	
						e) Annexe n° 5.
						f) Annexe n° 6.
						g) Annexe n° 7.
78,500 •	•	78,500 •	80,000 •	•	1,500 •	
500,000 •	•	500,000 •	500,000 •	•	•	
846,560 •	•	846,560 •	846,560 •	•	•	
51,598,691 80	•	51,598,691 80	57,295,465 54	•	5,694,771 65	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
7	"	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des articles 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances
8	"	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842.
9	"	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manège, faite à l'État par la convention des 16 et 17 février 1837, approuvée par la loi du 8 juillet 1858 (<i>Moniteur</i> n° 212)
10	"	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) (a.
11	"	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions.
12	"	Rentes viagères
"	"	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,517 54 c.
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
		CHAPITRE II.
		<i>Rémunérations.</i>
		CHARGES
		ordinaires. extraordinaires et temporaires.
	a.	Pensions ecclésiastiques, ci-devant tiercées 1,000 "
	b.	— civiles et autres, accordées avant 1850 19,000 "
	c.	— civiques 45,000 "
	d.	— militaires 5,489,000 "
	e.	— de l'ordre de Léopold. 54,000 "
	f.	Marine. — Pensions militaires 25,000 "
	g.	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas 2,000 "
	h.	Secours sur le fonds dit de Waterloo 5,000 "
		Pensions civiles des divers Départements.
15	i.	Affaires Étrangères 112,000 "
	k.	Justice 680,000 "
	l.	Intérieur. 560,000 "
	m.	Travaux publics 580,000 "
	n.	Guerre 70,000 "
	o.	Finances. 1,855,000 "
	p.	Cour des comptes 15,000 "
	q.	Pensions ecclésiastiques. 200,000 "
	r.	Arriérés de pensions de toute nature 6,000 "
		7,292,000 " 68,000 "
14	"	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service des pensions de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances).
	a.	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>) 1,269 84
15	b.	— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>) 529 10
	c.	Secours annuels (<i>jaarlyksche onderstanden</i>) 517 46
		2,116 40
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
51,598,691 89	"	51,598,691 89	77,293,405 54	"	5,694,771 65	a) Annexe n° 5.
105,820 10	"	105,820 10	105,820 10	"	"	
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"	
672,550 "	"	672,550 "	672,550 "	"	"	
2,050,000 "	"	2,050,000 "	2,000,000 "	50,000 "	"	
7,500 "	"	7,500 "	7,500 "	"	"	
"	579 62	579 62	579 62	"	"	
"	"	"	515 87	"	515 87	
54,455,506 01	579 62	54,456,085 63	10,101,575 15	50,000 "	5,695,287 52	
DIMINUTION. . . . fr.			5,645,287 52			
"						b) Annexe n° 9.
7,292,000 "	68,000 "	7,360,000 " b)				
			7,751,000 "	109,000 "	"	
"	500,000 "	500,000 "				
"	2,116 40	2,116 40	2,116 40	"	"	
7,292,000 "	570,116 40	7,862,116 40	7,753,116 40	109,000 "	"	
AUGMENTATION. . . . fr.			109,000 "			

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
<i>Fonds de dépôt.</i>		
16	a.	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 650,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 5,000 »
17	»	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

Chapitres.	Pages.	<i>Récapitulation.</i>
I.	62	Service de la dette
II.	64	Rémunérations
III.	66	Fonds de dépôt
		TOTAUX. fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
653,000 »	»	653,000 »	653,000 »	»	»	
400,000 »	»	400,000 »	300,000 »	100,000 »	»	
1,053,000 »	»	1,053,000 »	953,000 »	100,000 »	»	

54,455,506 01	579 02	54,456,085 03	40,101,575 15	»	5,645,287 52
7,992,000 »	570,116 40	7,862,116 40	7,753,116 40	100,000 »	»
1,055,000 »	»	1,055,000 »	953,000 »	100,000 »	»
42,800,506 01	570,696 02	43,571,202 03	48,807,489 55	209,000 »	5,645,287 52
DIMINUTION. fr.				5,456,287 52	

(60)

ANNEXES

AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1871.

ANNEXE N° 1.

**Emprunt de 50,850,800 francs, et Dette de 7,624,000 francs,
ensemble 58,474,800 francs,**

A TROIS POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} février et le 1^{er} août 1869.

Semestre au 1^{er} février 1869.

Dotation : 1/2 p. % du capital de 58,474,800 francs, montant de l'emprunt et de la dette réunis fr.	292,374 »	}	957,836 »
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 43,030,800 francs	645,462 »		

Semestre au 1^{er} août 1869.

Dotation : 1/2 p. % du capital de 58,474,800 francs, montant de l'emprunt et de la dette réunis fr.	292,374 »	}	953,256 »
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 44,058,800 francs	660,882 »		
TOTAL fr.			1,891,092 »

Situation de l'emprunt et de la dette réunis, à l'échéance du 1^{er} août 1869.

Capitaux primitifs de l'emprunt et de la dette réunis fr.	58,474,800 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} février 1869 et jouissances antérieures	44,058,800 »
RESTANT DES CAPITAUX. fr.	14,416,000 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 2.

DETTE DE 95,442,832 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1844.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1869.*Semestre au 1^{er} mai 1869.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de la dette. fr.	477,214 16	} 1,376,753 78
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 59,978,649 78 c.	899,519 62	

Semestre au 1^{er} novembre 1869.

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c., montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) . fr.	158,660 45
TOTAL. fr.	<u>1,515,394 25</u>

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1869, de la dette 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1844.

Capital primitif de la dette fr. 95,442,832 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} novembre 1867 et jouissances antérieures. 59,978,649 78

RESTANT DU CAPITAL. fr. 55,464,182 22

POUR L'EXERCICE 1871.

ANNEXE N° 5.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1869.*Semestre au 1^{er} mai 1869.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt fr.	211,640 »	} . 597,458 75
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 17,147,500 francs	385,818 75	

Semestre au 1^{er} novembre 1869.

Dotation : 1/4 p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) . fr.	168,771 25
TOTAL. fr.	<u>766,230 »</u>

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1869.

Capital primitif de l'emprunt fr.	84,656,000 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} novembre 1867 et jouissances antérieures.	<u>17,147,500 »</u>
RESTANT DU CAPITAL. fr.	<u>67,508,500 »</u>

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 4.

DETTE DE 157,615,300 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RESULTANT DE LA CONVERSION DE 1855.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1869.*Semestre au 1^{er} mai 1869.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette fr.	594,058 25	} 757,602 25
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 16,158,400 francs	563,564 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1869.

Dotation : 1/4 p. % de 141,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869)	555,642 25
TOTAL fr.	<u>1,111,244 50</u>

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1869, de la dette à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1855.

Capital primitif de la dette fr. 157,615,300 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} novembre 1867 et jouissances antérieures 16,158,400 »

RESTANT DU CAPITAL fr. 141,456,900 »

POUR L'EXERCICE 1871.

ANNEXE N° 5.

Dette de 24,382,000 francs, résultant de la conversion de 1857, et emprunt
de 45,000,000 de francs, ensemble 69,382,000 francs,

A 4 1/2 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1869.

Semestre au 1^{er} mai 1869.

Dotation : 1/4 p. 0/0 du capital de la dette et de l'emprunt réunis. fr.	173,455 »	} 251,903 30
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 3,486,600 francs . . .	78,448 50	

Semestre au 1^{er} novembre 1869.

Dotation : 1/4 p. 0/0 de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	164,758 50
TOTAL fr.	416,642 »

Situation de la dette et de l'emprunt réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1869.

Capitaux primitifs de la dette et de l'emprunt réunis. fr. 69,382,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} novembre 1867 et jouissances antérieures	3,486,600 »
RESTANT DES CAPITAUX. fr.	65,895,400 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 6.

EMPRUNT DE 59,325,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1869.*Semestre au 1^{er} mai 1869.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt fr.	148,512 50	} 162,096 »
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 612,600 francs	13,783 50	

Semestre au 1^{er} novembre 1869.

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt fr.	148,512 50	} 162,096 »
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 612,600 francs	13,783 50	

TOTAL. fr.	324,192 »
--------------------	-----------

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1869.

Capital primitif de l'emprunt fr.	59,325,000 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} novembre 1867 et jouissances antérieures	612,600 »
---	-----------

RESTANT DU CAPITAL. fr.	58,712,400 »
---------------------------------	--------------

POUR L'EXERCICE 1871.

ANNEXE N° 7.

Emprunt de 58,540,000 francs et dette de 2,450,000 francs,
ensemble 60,990,000 francs,

A 4 1/2 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1869.

Semestre au 1^{er} mai 1869.

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt fr. 146,350 »

Semestre au 1^{er} novembre 1869.

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt et de la dette réunis. fr. 152,475 »

TOTAL. fr. 298,825 »

Situation de l'emprunt et de la dette réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1869.

Capitaux primitifs fr. 60,990,000 »

— amortis »

RESTANT DES CAPITAUX. fr. 60,990,000 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 8.

État présentant les sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes, pendant les années 1863 à 1868.

		ANNÉES					
		1863.	1864.	1865.	1866.	1867.	1868.
Chemin de fer de	la Flandre occidentale .	177,403 43	136,000 70	184,337 65	229,409 02	(¹) 175,000 »	(¹) 175,000 »
	l'Entre-Sambre-et-Meuse.	163,494 63	166,646 18	164,962 56	161,546 77	163,078 77	161,974 96
	Manège à Wavre . . .	183,355 64	171,744 48	156,866 41	160,462 57	157,696 58	151,197 89
	Lierre à Turnhout.	169,151 80	144,923 34	117,518 34	168,707 57	172,000 »	(²) 155,000 »
	Lichtervelde à Furnes.	200,000 »	200,000 »	199,517 73	200,000 »	(¹) 190,000 »	(¹) 185,000 »
	Tongres à Bilsen . . .	10,600 »	73,000 »	73,000 »	73,000 »	(¹) »	(¹) »
	— à Ans	»	20,821 92	40,000 »	(¹) 20,000 »	(¹) »	(¹) »
	Liège vers le chemin de fer du Grand-Luxem- bourg par la vallée de l'Ourthe	»	»	72,811 17	347,259 95	477,854 51	450,000 »
	Spa vers le Grand-Duché de Limbourg	»	»	»	»	502,054 80	350,000 »
	Canal de Bossuyt à Courtrai .	153,661 45	164,811 56	156,463 25	200,000 »	200,000 »	195,257 78
TOTAL fr.		1,037,664 95	1,077,947 96	1,165,279 11	1,560,183 48	1,837,684 66	1,805,410 65

(¹) Les sommes payées pour 1867 et 1868 aux Compagnies de la *Flandre occidentale* et de *Lichtervelde à Furnes*, ne constituent que des à-comptes. Il n'a rien été payé pour lesdites années à la Société du Liégeois-Limbourgeois, du chef des lignes de *Tongres à Bilsen* et de *Tongres à Ans*. Le retard de la liquidation définitive du minimum d'intérêt revenant à ces lignes provient de la difficulté et de l'étendue du travail à faire pour la formation et le contrôle des comptes, par suite de leur fusion : les deux premières, avec le réseau des chemins de fer exploités par la Société dite *d'Exploitation*, et la dernière, avec le réseau des chemins de fer de l'*État néerlandais*.

(²) Cette somme n'est qu'un à-compte. Le retard dans la liquidation de ce qui reste dû à la Société du chemin de fer de *Lierre à Turnhout* provient de contestations qui se sont élevées entre les commissaires du Gouvernement et le représentant de la Compagnie, relativement à des dépenses assez considérables concernant la réfection de la voie et l'échange de matériel avec une autre Société.

Afin de mettre un terme à ces contestations et d'éviter des difficultés, des propositions ont été présentées à l'effet de faire disparaître l'élément des dépenses pour déterminer le montant de la garantie de l'État. On prendrait pour seule base de cette garantie le chiffre progressif des recettes brutes.

DETTE PUBLIQUE. — PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	Crédits accordés pour 1870.		Crédits demandés pour 1871.			
	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					EN PLUS.	EN MOINS.
A. Pensions ecclésiastiques, ci-devant tiercées	"	1,000	"	1,000	"	"
B. — civiles et autres accordées avant 1830	"	20,000	"	19,000	"	1,000
C. — civiques	"	50,000	"	45,000	"	7,000
D. — militaires	3,489,000	"	3,489,000	"	"	"
E. — de l'ordre de Léopold	54,000	"	54,000	"	"	"
F. — de la marine. (Militaires).	25,000	"	25,000	"	"	"
G. — de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	"	5,000	"	2,000	"	1,000
H. Secours sur le fonds dit de Waterloo	"	5,000	"	5,000	"	"
<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>						
I. Affaires Étrangères et Marine	112,000	"	112,000	"	"	"
K. Justice	680,000	"	680,000	"	"	"
L. Intérieur	550,000	"	560,000	"	50,000	"
M. Travaux publics	370,000	"	580,000	"	10,000	"
N. Guerre	60,000	"	70,000	"	10,000	"
O. Finances	1,765,000	"	1,855,000	"	68,000	"
P. Cour des comptes	15,000	"	15,000	"	"	"
Q. Pensions ecclésiastiques	290,000	"	290,000	"	"	"
R. Arriérés de pensions de toute nature	6,000	"	6,000	"	"	"
TOTAUX. . . . fr.	7,174,000	77,000	7,292,000	68,000	118,000	9,000
	7,251,000		7,560,000		DIFFÉRENCE EN PLUS. 109,000	

POUR L'EXERCICE 1871.

(69)

[N° 59.]

(10)